



Conjoint d'un français et maman d'un français et j'ai pas de papi

Par **oum raid**, le **27/01/2016** à **18:38**

Bonjour à tout le monde
J ss marocaine mariée depuis 2013, maman d un bb de 4 mois
maintenant en situation irrégulière depuis novembre 2013
je suis partie à la préfecture pour demander titre de séjour parent enfant français
on m'a demandé des épreuves, par mis eux des preuves d entretien de mon bb
je veux savoir les tickets de caisse sont valables même si y a pas mon nom dessus . ?
Et les factures des achats sur internet sont valables. ?
Est ce que j suis expulsable sachant que je suis conjoint d un français
c ça fais 3ans et maman d un bb français
merci d avance à à tte personne va me répondre et m aider de sortir de ce problème

Par **morobar**, le **27/01/2016** à **19:40**

Bonjour,
[citation]mariée depuis 2013[/citation]
Mariée à la sauce marocaine ou devant un maire en France.
Car en tant qu'épouse d'un français vous avez droit au titre de séjour pour rapprochement familial.
Encore faut-il que le mariage soit reconnu.